

## **Certains voudraient camoufler l'enjeu essentiel des élections du 13 juin ? ALORS CE TRAITÉ EUROPÉEN, PARLONS-EN !**

Le dimanche 13 juin ont lieu les élections européennes. Cinq jours plus tard, le 18 juin, le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement (Conseil européen) des 25 pays membres de l'UE va vraisemblablement adopter un nouveau traité qui se substituera aux traités européens existants. Il est tellement important que ses partisans le qualifient déjà de Constitution !

### **Quel rapport entre le 13 et le 18 juin ?**

Pour le commun des mortels, ce rapport est évident : adopté par les gouvernements le 18 juin (ou éventuellement un peu plus tard, ce traité va régir l'UE pour une longue période : 30 à 50 ans, selon Valéry Giscard d'Estaing qui a présidé à sa rédaction ! S'il est ensuite ratifié, les futurs parlementaires européens auront donc à travailler dans son cadre, déjà connu à 98 %. Il serait donc logique que les partis, et les listes qu'ils présentent aux élections du 13 juin, se prononcent sur son contenu et en fassent même le sujet central de leur campagne. C'est loin d'être le cas : " Cachez ce traité que je ne saurais voir !".

### **Pourquoi cette tartufferie ?**

Certains partis (ceux, notamment, présents au sein du gouvernement Raffarin) se sont déclarés pour le " oui " au traité, sans détailler leur parti pris libéral, et pour cause ! D'autres (à gauche, à l'extrême-gauche, à droite et à l'extrême droite) se sont prononcés franchement contre, pour des motifs évidemment très différents. Mais deux partis de l'ex-gauche plurielle, arguant du fait que le texte actuel sera encore modifiable (en 5 jours ?), ne disent mot de leurs intentions finales s'il reste en l'état : le mot " traité " n'apparaît même pas dans certains de leurs documents électoraux. Pourquoi cette tartufferie qui dénature le sens du scrutin du 13 juin et contribue ainsi au discrédit du politique ? Ne serait-elle pas due au refus d'aborder de front la question centrale que pose ce texte, en l'occurrence la question libérale ?

**La question libérale ? Attac la pose, et demande aux citoyennes et aux citoyens de la poser à ceux qui sollicitent leur suffrage.**

**Au cœur du futur traité européen : la question libérale**

**Une Constitution ? Non : un manifeste idéologique !** Certains présentent le traité européen qui sera prochainement adopté comme une " Constitution ". S'il en était ainsi, le texte devrait seulement fixer un cadre institutionnel à l'intérieur duquel pourraient être menées au niveau européen, des politiques différentes, voire contradictoires. Or ce n'est absolument pas le cas : 340 des quelque 460 articles, pour la plupart concentrés dans la troisième partie du traité, récapitulent toutes les politiques (dans leur immense majorité marquées au sceau du néolibéralisme) menées depuis le début de la construction européenne. Par cette injection massive de contenu politique dans le traité, le néolibéralisme est ainsi officiellement consacré comme doctrine officielle de

l'UE. Et, de plus, sans possibilité de retour en arrière puisqu'il faudrait l'unanimité des Etats, ce que chacun sait impossible, pour changer une virgule du texte.

**En quoi nous sommes concernés au quotidien** Les politiques européennes ne sont pas des textes en lévitation sur la réalité : plus des deux tiers des lois votées par le Parlement sont la simple transposition en droit français de décisions prises au niveau de l'UE. C'est à elles que nous devons, en particulier, les assauts contre les entreprises et services publics : " libéralisation " des services postaux qui se traduit par la fermeture de bureaux de poste dans les zones rurales ; " libéralisation " du marché de l'énergie mettant fin au monopole d'EDF, et qui, au nom de la " concurrence ", va provoquer une hausse des tarifs ; dumping fiscal et social et délocalisations, par le refus d'harmoniser les législations nationales vers le haut au sein de l'UE, etc. Toujours plus de libéralisme, toujours plus de marché !

**Une première occasion de nous faire entendre** A-t-on jamais demandé aux citoyens de se prononcer sur ces politiques ? Absolument pas : elles ont été décidées au fil des années par la machine européenne à libéraliser et à privatiser, qui sert d'alibi aux gouvernements pour mener leurs politiques de démolition sociale " au nom de l'Europe ". Les Parlements nationaux n'ont aucun contrôle sur elles, et le Parlement européen seulement un contrôle très limité.

**Puisque le traité nous présente cette " facture libérale " en bloc, nous avons, avec les élections du 13 juin, une première occasion de dire ce que nous en pensons par notre bulletin de vote. La seconde occasion, décisive celle-là, sera le référendum pour la ratification du traité en 2005. Un référendum dont nous devons imposer la tenue au président de la République.**

---

ATTAC France - 66-72 rue Marceau - F-93100 Montreuil-sous-Bois  
tél: 01.41.58.17.40 - fax: 01.43.63.84.62 - mail: [attacfr@attac.org](mailto:attacfr@attac.org)